

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la médiathèque à Lezoux après convocations légales en date du 28 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
M. Gilles BERGAMI	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTEEtaient représentés (procuration) :

- Mme BRUSSAT Elisabeth donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cédric
- Mme EXBRAYAT Sylvie donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : Mme GRANET Elyane, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René et Mme GROUIEC Isabelle

VOTE : **En exercice : 35** **Présents : 27** **Représentés : 4** **Votants : 31**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : le rapport d'orientation budgétaire

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales reprend cette disposition : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a apporté des précisions et soumis les collectivités de plus de 10 000 habitants à de nouvelles obligations d'information dans le cadre du DOB dans un souci d'accroissement de la transparence financière. Outre un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel doit être faite.

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER MACRO ECONOMIQUE

L'année 2025 reste marquée par un contexte géopolitique particulièrement lourd, dont les répercussions économiques sont significatives. Le conflit russo-ukrainien se poursuit et continue d'alimenter l'instabilité énergétique en Europe, notamment en affectant les approvisionnements en gaz naturel. Parallèlement, les tensions au Moyen-Orient se sont intensifiées : les affrontements entre Israël, l'Iran et plusieurs milices régionales ont contribué à une flambée des prix pétroliers estimée à +15 % par le FMI. Cette hausse pourrait générer une inflation mondiale additionnelle de 0,7 point de pourcentage.

Dans ce contexte tendu, le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une croissance mondiale de +3 % en 2025, contre +3,3 % l'année précédente.

Ce ralentissement est principalement attribué aux tensions commerciales découlant notamment des nouveaux droits de douane instaurés par les États-Unis qui freinent l'investissement privé. En 2026, la croissance mondiale devrait légèrement se redresser à +3,1 %, tout en demeurant inférieure à la moyenne pré-COVID de 3,7 % par an sur la période 2000–2019

En France, 2025 s'inscrit dans un cycle de ralentissement de la croissance. Selon l'INSEE, la hausse du PIB serait limitée à +0,8 % sur l'ensemble de l'année 2025, après une progression de +1,1 % en 2024. Ce ralentissement s'explique par une activité industrielle toujours atone, des tensions commerciales persistantes, et un recul de la contribution du commerce extérieur à la croissance. L'investissement des entreprises, bien que résilient, reste pénalisé par un climat de confiance incertain et un coût du crédit encore élevé au premier semestre. La consommation des ménages, modérée, ne suffit pas à compenser ces freins.

L'inflation s'est stabilisée aux alentours de 1% en 2025 et devrait se maintenir sur un taux modéré en 2026 (1.4%).

Le taux de chômage lui aussi stable à 7.5% pourrait connaître une baisse en 2026 malgré un contexte de croissance modéré.

En 2025, la France maintient un déficit public élevé, estimé à 5,4 % du PIB, conformément aux objectifs de la loi de finances adoptée en février 2025. Ce chiffre reflète une baisse par rapport à 2024, mais reste nettement au-dessus du plafond européen de 3 %.

2. PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 n'a toujours pas été adopté et pour permettre une continuité du fonctionnement institutionnel une loi spéciale a été adoptée le 27 décembre 2025 et le débat sur le PLF 2026 s'est poursuivi en janvier.

Les orientations proposées, qui impacteront le budget de la communauté de commune, pourraient être les suivantes :

- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) est reconduit. Initialement prévu à 2 milliards d'euros le prélèvement devrait être plafonné à 740 millions d'euros et les communes en seront exonérées.
- La fusion envisagée de la DETR, de la DSIL et de la Dotation Politique de la ville a finalement été abandonnée
- Le fonds vert qui avait été divisé par deux en 2025, pourrait finalement augmenter de 200 millions d'euros
- Le gouvernement souhaite réduire de 25% le prélèvement sur recettes destiné à compenser la réduction de 50% des valeurs locatives de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels mise en œuvre à partir de 2021 dans le cadre de la politique de réduction des « impôts de production ». L'impact national de cette mesure d'économie est d'au moins 1,1 milliard d'euros ;
- Au niveau intercommunal, il est prévu une quasi-confiscation de la dynamique des fractions de TVA après le gel pur et simple mis en œuvre en 2025.
- Le FCTVA devrait lui aussi connaître une baisse à hauteur de 700 millions d'euros.
- En ce qui concerne le reversement de la TVA en compensation des pertes de TH, le projet de loi reprend la suppression pure et simple de la part « fonctionnement » prévue l'an dernier, finalement écartée au cours des échanges parlementaires.
- Enfin, les « variables d'ajustement » (ensemble de dotations et d'allocations compensatrices de fiscalité) seraient minorées de 527 millions d'euros en 2026 pour

financer la hausse d'autres concours, un montant encore aggravé par rapport aux 487 millions d'euros votés en loi de finances pour 2025.

- La poursuite de la trajectoire de retour à l'équilibre de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) initiée en 2025, à savoir une hausse de +3 points par an de la cotisation employeur pendant quatre ans. Ces hausses représentent une progression des charges de +1,2 milliard d'euros chaque année ;
- La DGF n'évolue pas malgré l'indexation demandée par l'AMF.

3. LE CONTEXTE FINANCIER CCEDA

a. L'analyse des résultats

		Réalisé au 23/01/26		
		2023	2024	2025
Dépenses Fonctionnement	A	9 269 242,35	9 660 746,69	9 740 532,44
Recettes Fonctionnement	B	9 305 567,42	9 911 323,10	9 793 743,14
Résultat n	C=B-A	36 325,07	250 576,41	53 210,70
Excédent n-1 Compte 002	D	7 812 375,55	6 819 853,44	4 098 150,17
Résultat à affecter	E=C+D	7 848 700,62	7 070 429,85	4 151 360,87
Dépenses investissement	F	4 882 255,83	1 053 888,21	2 128 633,14
Recettes investissement	G	4 518 008,21	2 244 283,76	4 212 832,17
Résultat n		-364 247,62	1 190 395,55	2 084 199,03
Résultat N-1	N	2 021 664,42	1 657 416,80	2 847 812,35
<u>Solde d'exécution :</u>	H=(G-F) +N			
Besoin de financement	I			
Excédent de financement 001	J	1 657 416,80	2 847 812,35	4 932 011,38
<u>Restes à réaliser :</u>				
Dépenses	K	2 856 595,75	4 780 136,70	5 940 316,46
Recettes	L	170 331,77	160 044,67	407 821,83
Solde RAR	O=K-L	-2 686 263,98	-4 620 092,03	-5 532 494,63
Besoin/excédent de financement	P=(I+O)+O	-1 028 847,18	-1 772 279,68	-600 483,25
Affectation en réserve c 1068		1 028 847,18	2 972 279,68	600 483,25
Report en fonctionnement c 002	Q=E-P	6 819 853,44	4 098 150,17	3 550 877,62

La clôture de l'exercice 2025 présente un résultat de fonctionnement de 53 210 €, contre 250 576 € en 2024 (compte tenu de toutes les opérations réalisées sur l'année et notamment les opérations d'ordre telles que les amortissements). En application du principe de sincérité budgétaire, le budget 2025, avait été équilibré sur la base de prévisions réelles et sincères, il en résulte donc un taux de réalisation relativement élevé. Il est rappelé que le budget 2025 avait été équilibré sans augmentation des taux d'imposition.

En investissement, le résultat de l'année est positif avec 2 084 199 € auquel s'ajoute l'excédent de l'année précédente (2 847 812 €). Ce résultat très favorable est lié aux opérations pluriannuelles et notamment aux travaux du pôle de ressources qui ont été inscrits mais qui n'ont pas encore débuté et génèrent des reports conséquents.

Ainsi, le résultat cumulé corrigé des restes à réaliser présente un besoin de financement de 600 483 €. Cette affectation du résultat permettra de financer le futur programme d'investissement 2026, une nouvelle fois, sans avoir recours à l'emprunt.

b. L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement)

	REALISE			Prévisionnel
RECETTES FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026
013 - Atténuations de charges	14 340	28 389	23 853	21 280
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	503 042	558 439	505 104	654 280
73 - Impôts et taxes	6 771 158	6 917 908	7 126 685	6 956 311
74 - Dotations, subventions et participations	1 677 363	1 996 683	1 846 193	1 935 752
75 - Autres produits de gestion courante	9 776	162 484	11 153	9 300
77 - Produits exceptionnels	58 864	19 409	13 963	
Recettes de gestion = A	9 034 542	9 683 312	9 526 951	9 576 923
DEPENSES FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026
011 - Charges à caractère général	1 709 118	1 842 373	1 770 979	2 035 340
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 011 818	2 216 011	2 248 069	2 525 250
014 - Atténuations de produits	1 987 002	2 012 041	1 988 834	2 053 360
65 - Autres charges de gestion courante	2 821 853	2 950 944	2 985 239	3 043 360
67 - Charges exceptionnelles	79 068	65	1 167	1 600
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		9 432	2 500	3 000
Dépenses de gestion = B	8 608 859	9 030 866	8 996 788	9 661 910
Epargne de gestion C = A - B	425 683	652 446	530 164	- 84 987
66 - Charges Financières = D				
Epargne Brute (CAF BRUTE) E = C - D	425 683	652 446	530 164	- 84 987

Pour rappel l'épargne brute est un ratio de structure qui compare recettes et dépenses réelles. Il constitue la référence d'analyse de la DGFIP et contrairement au résultat net présenté au paragraphe précédent, l'autofinancement ne tient pas compte des opérations d'ordre (ex : amortissements), il est donc plus favorable et plus réaliste. En effet sur la CCEDA nous avons l'obligation d'amortir le bâtiment et le mobilier de la médiathèque ainsi que les différentes études (PLUIH, PCAET, Opah, ...) ce qui impose une dépense d'ordre et grève les dépenses de fonctionnement et notre résultat net. En termes d'analyse il est donc plus pertinent d'utiliser ce ratio.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) dégagée en 2025 baisserait de 122 282€. Cette baisse par rapport à 2024 s'explique essentiellement par le fait qu'en 2024 nous avons reçu différentes subventions et participations qui auraient dû être versées sur 2023 : TILTAM, enfance et jeunesse, conseiller numérique.

En 2025, l'effort de maîtrise des dépenses a continué et il a notamment permis de diminuer les charges à caractère général tout en gardant le même niveau de services.

Pour 2026, la vision est beaucoup plus pessimiste et un effet de ciseau se dessine avec un autofinancement négatif à -84 987€ qui serait comblé grâce à l'excédent de fonctionnement cumulé qui est encore conséquent. A ce jour nous avons beaucoup d'incertitude sur de nombreux postes de recettes : DGF, FPIC et surtout fiscalité. C'est donc un scénario très prudent qui a été envisagé. En matière de dépenses nous subissons un certain nombre de mesures dictées par l'Etat qui grève nos dépenses de fonctionnement surtout sur la masse salariale.

Le tassement du résultat doit interroger sur l'évolution des taux de fiscalité sur le prochain mandat et sur une stratégie d'endettement afin de permettre de conserver un autofinancement conséquent.

4. LES PERSPECTIVES EN FONCTIONNEMENT POUR 2026

Le scénario proposé pour 2026 présente les hypothèses suivantes :

- Fiscalité : progression des bases locatives de 1%
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Dotations et compensation : reconduction des notifications de l'année précédente
- Effort dans tous les services pour maîtriser les dépenses de fonctionnement avec pour objectif de dégager des marges de manœuvre et un résultat positif
- Maintien du niveau de service
- Pas d'intégration de dépenses nouvelles et poursuite des politiques engagées.

a. Les dépenses de fonctionnement

La répartition de dépenses de fonctionnement pourrait être la suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Progression 2025 2026 %
011 - Charges à caractère général	2 113 060	2 035 340	-4%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 263 510	2 525 250	+10%
014 - Atténuations de produits	2 030 000	2 053 360	+1%
65 - Autres charges de gestion courante (hors 65888)	3 005 590	3 043 360	+1%
67 - Charges spécifiques	1 000	1 600	+38%
68- Dotations aux provisions et dépréciations	2 500	3 000	+17%
Dépenses de gestion = B	9 415 260	9 661 910	+3%

1. Les charges de personnel

Elles augmentent de manière conséquente en 2026 (+ 261 000€) pour les motifs suivants :

- 70 000€ de dépenses qui étaient précédemment payées sur le chapitre 011 doivent être réglées sur les frais de personnel (ex : frais de portage de repas, ménage et distribution du magazine tempo)
- Titularisation d'un agent contractuel et glissement vieillesse technicité : +55 000€
- Rémunération des apprentis : +20 000€
- Augmentation des charges patronales : retraite (+45 000€) et URSSAF (+16 000€)
- Assurance statutaire : +18 500€, une modification du contrat sera à l'étude en 2026

Pour rappel, les agents du SPANC et assainissement sont payés sur le budget principal et les montants sont reversés sur les budgets annexes en fin d'année, il faut donc minorer l'augmentation brute de 108 000€.

2. L'optimisation des autres charges de fonctionnement

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Tous les services ont travaillé à l'optimisation de leur budget et une baisse de 4% par rapport à 2025 peut être envisagée sans altérer la qualité de service.

- **Chapitre 65 :**

La somme prévue est relativement stable et il n'est pas prévu de mettre des sommes en réserve pour l'investissement en 2026

b. Les recettes de fonctionnement

	BP	BP	
RECETTES FONCTIONNEMENT	2025	2026	Progression 2025/2026
013 - Atténuations de charges	27 770	21 280	-30%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	488 460	654 280	+25%
73 - Impôts et taxes	7 042 100	6 956 311	-1%
74 - Dotations, subventions et participations	1 859 487	1 935 752	+4%
75 - Autres produits de gestion courante	11 405	9 300	-23%
Recettes de gestion = A	9 429 222	9 576 923	+2%

1. La fiscalité

La perspective budgétaire a été une nouvelle fois construite sans augmentation des taux de fiscalité et sur la seule progression des bases.

La prévision 2026 dans l'attente des notifications officielles de la DGFIP, est basée sur une hypothèse de progression des bases de 1% ce qui devrait permettre une progression de 20 000 €.

Concernant la GEMAPI, et étant donné que les travaux prévus n'ont pas encore débuté, il n'y aura pas de taxation cette année (pour rappel 150 000€ inscrits en 2025).

2. Les dotations

Suite aux annonces de la future loi de finances pour 2026, il semble prudent de reconduire la DGF à son niveau de l'année précédente.

Les principales subventions perçues l'année précédentes sont confirmées et donc inscrites :

- Espace de Vie Sociale (EVS) et Enseignement Artistique et Culturel (EAC) : 90 000€
- Financement PVD : 45 000€
- Espace France Service : 47 000€
- OPAH Ru : 119 000€

3. Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services seront en progression en raison de la rémunération des agents affectés au SPANC et à l'assainissement collectif pour un montant de 108 000€.

Les recettes de l'enfance et jeunesse devraient être en légère progression.

5. LES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT POUR 2026

a. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Les perspectives d'investissement pour 2026 sont dans la continuité des opérations lancées les années précédentes, il y a d'importants restes à réaliser et pas de nouvelles opérations importantes lancées en 2026.

L'équilibre de la section d'investissement sera assuré :

- Par le biais d'un transfert de l'excédent capitalisé en section de fonctionnement
- Sans recours à l'emprunt
- Par le biais de subventions (entre 500 000 et 800 000€) et par le TCTVA

Descriptif	COUT OPERATION	2023	2024	2025	2026	2027
Nouveau siège CCEDA - Bâtiment Duchasseint	5 000 000	1 000 000	1 500 000	1 000 000		1 500 000
Fonds concours 2025/2027	1 200 000			1 200 000		
Travaux divers - éclairage LED+ isolation siège CCEDA	220 000	30 000	190 000			
Téléphonie IP et travaux EU EP	5 000			5 000		
Broyeur à mutualiser avec communes	35 000			35 000		
Outillage technicien travaux (Antoine)	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Véhicule électrique renouvellement parc	75 000		30 000		25 000	20 000
Ordi parc CCEDA	52 000	12 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Equipement CC (bureaux, salles de réunions, rangements...)	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Remplacement extincteurs	3 500			3 500		
Installation panneaux photovoltaïque toiture siège	20 000		20 000			
Etude PICS	30 000				30 000	
Fabcity (construction d'un skate park)	600 000		200 000	200 000	200 000	
Modules sur les communes	130 000		50 000			80 000
Plateforme extranet / intranet (5 000) + refonte site internet (5 000)	10 000				10 000	
Appareil photo	1 000		1 000			
Barnum rollup stand	20 150	6 550	5 000	1 800	6 800	
Panneaux point MDA et jardins des merveilles	500			500		
Requalification des 3 ZI	1 046 000	646 000	250 000	150 000		
Remplacement signalétique ZI ZA	67 500		30 000		37 500	
Etude définition	10 000			10 000		
Travaux requalification ZIT					30 360	
Mise en conformité éclairage	2 150			2 150		
Aides au commerce	148 000		50 000	38 000	60 000	
Réhabilitation groupe B	1 578 000			478 000	600 000	500 000
Mobilier groupe B	48 000			48 000		

AR Prefecture

063-246301097-20260203-20260203_01-DE
Reçu le 05/02/2026

CCEDA
CC 03/02/2026
(01)

Bac gastro cantine / autolaveuse	8 700			4 500	4 200	
Equipements divers prévention tous services	16 000	4 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Mobilier pour aménager bureau à l'étage	2 000	1 000	1 000			
Matériel informatique	2 000				2 000	
Aménagement mezzanine, extension bureaux et travaux divers	414 831	367 831		47 000		
Aménagement mobilier, extension bureaux	30 000		30 000			
Clôture jardin des merveilles	7 200			5 500	1 700	
Aménagement paysager	20 000				20 000	
Point lecture Moissat et équipement audio	15 000				15 000	
Remplacement porte cuisine	3 000				3 000	
Consoles de jeux vidéo	3 100		3 100			
Remplacement PC	15 000			15 000		
Equipeement petits mobiliers pour réseau MDA	17 000	5 000	6 500	5 500		
Remplacement automates de prêts	11 000		11 000			
Vidéoprojecteur	9 500			9 500		
Son auditorium	4 000			4 000		
Container pour stockage matériel	10 000		7 500	2 500		
Remplacement Eclairage public suite dégradation	2 000			2 000		
Remplacement plancher auditorium	32 400		26 500	5 900		
Parcours archéologique	15 000				15 000	
Aménagement Voie Verte (CTDD) via Allier	150 000		20 000	30 000		100 000
Belvédère Courcourt	4 000				4 000	
Achat stationnement vélo	10 000		10 000			
Action opérationnelle PCAET	40 000		10 000	10 000		20 000
Clôture dunes Girauds Faures + Différents travaux + étude naturaliste	40 000	15 000			25 000	
Création chemin cyclable liaison voie romaine	350 000		50 000		100 000	200 000
Etude TAD	30 000				30 000	
Etude aire covoiturage					25 000	
Acquisition terrains voie cyclable, Girauds Faure,,,					10 000	
Urba réalisation PLUIH	103 000	94 000		9 000		
Urba modification PLU des communes	10 000	10 000				
Diagnostic agricole	28 800	28 800				
Politique habitat OPAH (50000)	492 000	10 000	162 000	160 000		160 000
Prototype eaux vives	19 000	19 000				

Contrat rivière Travaux Litroux Jauron	395 000	56 000	59 000	180 000		100 000
Contrat rivière Dore	76 100	23 100	33 000	-	-	20 000
Aire accueil gens du voyage	20 000	5 000		5 000	5 000	5 000
Terrain familial Rue Potier Paternus Reconstruction suite incendie	67 100	5 600	60 000	1 500		
Création de nouveaux terrains familiaux	100 000					100 000
Réfection partielle toiture/assainissement	30 000			20 000	10 000	
Avances remboursables ZIH2	160 000			60 000		
Avances remboursables PAI 2	180 000			80 000		
Avances remboursables assainissement	200 000				200 000	
Avances remboursables Pôle commercial	127 480			99 480	28 000	
Capital Pôle viande	10 000				7 500	2 500
	13 667 371	2 342 881	2 832 600	3 945 330	1 522 060	3 024 500

Pour 2026 les principaux investissements proposés sont les suivants :

- Les inscriptions des budgets précédents étant suffisantes il n'y aura pas de prévisions nouvelles sur le budget 2026 pour le **pôle de ressources**. Le solde sera inscrit en 2027. Pour information les travaux devraient débuter à la fin du premier trimestre 2026 et devraient s'achever fin 2027. Des subventions ont été accordées (DSIL, Fonds chaleur), d'autres ont été sollicitées : fonds verts, FEDER.

- 200 000€ ont été inscrits pour le projet de skate park : un maître d'œuvre a été choisi, il travaille actuellement sur la base des contraintes techniques dues aux prescriptions archéologiques. Le projet pourrait débuter d'ici la fin de l'année.

- 600 000€ seront inscrits pour **la rénovation du Groupe B ancienne école maternelle de Lezoux** : l'année 2025 a permis de faire l'acquisition du bâtiment qui a été libéré en septembre et depuis janvier tout le service enfance et jeunesse a intégré ces nouveaux locaux. Après avoir réalisé un audit énergétique (financé en intégralité par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Edurénov), un maître d'œuvre devrait pouvoir être choisi dans les prochaines semaines. Les travaux devraient s'étaler sur 2 années. Des subventions ont déjà été obtenues (CAF pour le mobilier et les acquisitions foncières) et d'autres pour les travaux seront sollicitées en 2026 et 2027.

- 100 000€ ont été inscrits pour la réalisation de **la voie verte/voie romaine** qui reliera Lezoux à Peschadoires. Un bureau d'étude a été sélectionné pour nous aider à définir les contours du projet et à mener la concertation avec les riverains et partenaires. Il s'agit d'un projet pluriannuel qui est pour l'instant complexe à chiffrer

- **en matière de mobilité** : une étude de préfiguration d'un service de transport à la demande est en cours avec le CEREMA : 30 000€ ont été inscrits et 25 000€ ont été prévus pour une étude d'aménagement d'une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur autoroutier

- **concernant le réseau des médiathèques** : les travaux d'extension des bureaux sont achevés. Pour 2026 les inscriptions porteront sur les espaces extérieurs (20 000€) et l'aménagement du point médiathèque de Moissat

- **sur l'administration générale** la rénovation de la flotte automobile se poursuit avec l'achat d'un véhicule électrique de type utilitaire pour 25 000€, l'achat de matériel informatique est provisionné pour 10 000€ comme chaque année

- **dans le domaine économique** : 30 300€ sont prévus pour la réhabilitation de la ZI Les Torrents à Peschadoires, 37 500€ pour le remplacement de la signalétique dans les différentes zones d'activités, le dispositif d'aide au commerce est porté à 50 000€ cette année pour faire face aux importantes demandes des nouveaux commerces

- **Avances remboursables aux budgets annexes** : 200 000€ sont nécessaires pour financer les premières dépenses du budget assainissement. Pour le pôle commercial, une avance de 28 000€ est prévue permettra notamment de financer la rénovation de la toiture.

6. LES BUDGETS ANNEXES

POLE COMMERCIAL

		2024	2025
Dépenses Fonctionnement	A	110 578,95	104020,28
Recettes Fonctionnement	B	112 551,78	104057,03
Résultat n	C=B-A	1 972,83	36,75
Excédent n-1 Compte 002	D	-2 009,58	-36,75
Résultat à affecter	E=C+D	-36,75	0
Dépenses investissement	F	83 042,00	120716,12
Recettes investissement	G	83 813,00	83814
Résultat n		771	-36 902,12
Résultat N-1	N	-19 190,14	-18 419,14
<u>Solde d'exécution:</u>	H=(G-F)+N	-18 419,14	-55 321,26
<i>Besoin de financement</i>	I		
<i>Excédent de financement 001</i>	J	-18 419,14	-55 321,26
<u>Restes à réaliser:</u>			
<i>Dépenses</i>	K		
<i>Recettes</i>	L		
<i>solde RAR</i>	O=K-L		
<i>Besoin/excédent de financement</i>	P=(I+O)+J	-18 419,14	-55 321,26
<i>Affectation en réserve c 1068</i>			
Report en fonctionnement c 002	Q=E-P	-36,75	0

L'analyse du résultat

Le résultat de clôture 2025 du pôle commercial est 0 € en fonctionnement suite au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal le besoin. Le besoin de financement est en augmentation à 55 321€, l'avance remboursable n'ayant pas été déclenchée.

Les perspectives en 2026

- En fonctionnement, le budget devrait en termes de dépenses. Le local commercial a été divisé en deux et depuis juin un boulanger tient un dépôt de pain. Une réflexion est en cours pour l'aménagement d'un deuxième local.
La section s'équilibrera aux alentours de 104 000€ avec une subvention de 25 000 € du budget principal.
- En investissement, des travaux de réfection de toiture seront à nouveau inscrits à hauteur de 82 230 € (une subvention DETR 24 669 € a été notifiée), ils devraient être réalisés d'ici la fin du 1er trimestre 2026. 35 000€ seront inscrits pour réaliser les travaux d'aménagement de la 2^{ème} cellule commerciale. Une avance remboursable du budget principal de devra être versée pour financer les travaux.

Parc d'Activités Intercommunal*L'analyse du résultat*

Suite à des problèmes techniques et les besoins d'études complémentaires la vente prévue en 2025 n'a pas pu avoir lieu, les crédits seront inscrits à nouveau en 2026.

Les perspectives en 2026

Les principales dépenses porteront sur :

- Des frais d'étude de mise à jour de la loi sur l'eau (40 880€) quelques petits aménagements paysagers pour 10 000€
- Un crédit global de 138 000€ est prévu pour : plantation d'arbre, vidéoprotection, la réalisation de l'entrée de lots, ainsi que de la signalétique.
- Une indemnité compensatoire de 70 000€ sera budgétée pour compenser les défrichements nécessaires à l'implantation des entreprises
- Le remboursement des avances remboursables au budget principal (125 990 €).

Les recettes concernent la vente de terrain à :

- la société H2E pour 86 472 €
- La société Dumas : 166 735€
- Cession complémentaire à OMERIN : 3 685€

Extension du Parc d'activités intercommunal (ZAC2)

Crée en 2024 en réponse à la forte pression foncière sur le PAI (pour information il ne reste plus que 47 346 m² à commercialiser) le budget annexe PAI2 est actuellement en phase d'étude, un assistant à maîtrise d'ouvrage (ASSEMBLIA) a débuté l'étude de préfiguration de l'extension du PAI (60 000€ sur quatre ans) et des études géotechniques (210 000€ à répartir sur plusieurs exercices ont été programmées et seront budgétées dès 2026.

En 2025, 15 710€ ont été réalisés et pour 2026, 125 000€ seront prévus.

Extension de la ZI Les Hautes à Lezoux

Crée aussi 2024, pour répondre à la saturation de la ZI, ce budget qui prévoit une extension du périmètre de la ZI Les Hautes est entré en phase d'étude en 2025 et l'objectif pour 2026 est de procéder à l'acquisition par la CCEDA, via l'EPF-Auvergne des terrains et ensuite d'aménager la zone. Le projet d'acquisition englobe également le rachat d'une partie de l'ancienne friche Fontex sur 2.2 ha (après démolition des bâtiments). A terme, il s'agit de proposer des lots compris entre 2 000 et 3 000 m² à destination d'entreprises artisanales.

Sur 2025, 2 260€ ont été dépensés sur les 60 000€ prévus au budget. Pour 2026, 27 000€ de frais d'études géotechniques et de relevés topographiques sont prévus.

SPANC

L'analyse du résultat

		Réalisé au 23/01/2026	
		2024	2025
Dépenses Fonctionnement	A	125 472,17	111 384,82
Recettes Fonctionnement	B	132 508,05	84 707,99
Résultat n	C=B-A	7 035,88	-26 676,83
Excédent n-1 Compte 002	D	1 414,40	8 450,28
Résultat à affecter	E=C+D	8 450,28	-18 226,55
Dépenses investissement	F	0	0
Recettes investissement	G	6 825,16	6 825,14
Résultat n		6 825,16	6 825,14
Résultat N-1	N	6 825,16	13 650,32
<u>Solde d'exécution:</u>	H=(G-F)+N		
Besoin de financement	I		
Excédent de financement 001	J	13 650,32	20 475,46
<u>Restes à réaliser:</u>			
Dépenses	K	0	0
Recettes	L	0	
solde RAR	O=K-L	0	0
Besoin/excédent de financement	P=(I+O)+J	13 650,32	20 475,46
Affectation en réserve c 1068		0	0
Report en fonctionnement c 002	Q=E-P	8 450,28	-18 226,55

L'exercice 2025 se clôture en fonctionnement avec un déficit de fonctionnement de 18 226 € dû au retard dans le versement des subventions par le Département et un excédent de 20 475 € en investissement.

Les perspectives en 2026

Le service a fonctionné avec un seul agent ce qui est insuffisant pour procéder à tous les contrôles réglementaires. Pour 2026, l'ajout ½ ETP est prévu.

Une subvention d'équilibre du budget principal de 14 430 € sera nécessaire.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour rappel, la CCEDA s'est dotée de la compétence assainissement collectif et les sept communes suivantes (Bort L'Etang, Joze, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Saint Jean D'Heurs) ont choisi de lui transférer cette compétence. L'assainissement collectif étant un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) les opérations comptables doivent être retracé dans un budget spécifique.

Le choix étant porté sur une régie avec autonomie financière, le service assainissement est administré par un conseil d'exploitation qui fait des choix qui sont ensuite validés en conseil communautaire. Le Conseil d'Exploitation sera installé le 2 février et préparera un budget qui s'articulera avec les orientations suivantes :

- Les communes se sont engagées à transférer leur résultat et à équilibrer avant transfert si besoin
- Une avance de trésorerie de 100 000€ a été versée du budget principal pour permettre de payer les premières dépenses (elle sera récupérée au moment du vote du budget)
- Une avance remboursable de 200 000€ sera versée pour régler les premières dépenses d'investissement
- Le budget intégrera les engagements en cours des communes : reste à réaliser, contrats, emprunts
- Pas de modifications des tarifs des redevances dans toutes les communes pour 2026
- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) fixée à 1 000€
- Montant des investissements projeté aux alentours de 1 000 000€

Conclusion

Comme annoncé en 2025, les marges de manœuvre se sont considérablement réduites et l'effet de ciseau est bel et bien présent. L'enjeu du prochain mandat sera de continuer à développer des compétences nécessaires aux habitants de la communauté de commune tout en maintenant une pression fiscale supportable. Une véritable stratégie financière communautaire devra être définie et actée dans un pacte financier et fiscal qui définira les contours et les engagements financiers de tous à moyen et long terme.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire **prend acte** du débat d'orientation budgétaire 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Vice-Président



AR Prefecture

063-246301097-20260203-20260203_01-DE
Reçu le 05/02/2026

CCEDA
CC 03/02/2026
(01)